

Image not found or type unknown



Chèque emis par un notaire ...

Par **NEJMA105**, le **03/01/2009 à 18:53**

Suite a une succession, le notaire m'a effectuer un chèque d'un montant de 1400 euros, a moi ainsi qu'a mes 8 frères et soeurs , seulement voilà, mon chèque n'est jamais arrive, perdu ? ou volé ? tous mes autres frères et soeurs ont reçu ce chèque, sauf moi . rnrnJe soupçonne quelqu'un de ma famille, ma question :rnrn1) Peut-on changer l'intitulé du bénéficiaire, dans ce cas le chèque peut-etre payer a quelqu'un d'autre ? rn2) quelle est la marche a suivre auprès du notaire qui m'a émis ce chèque ? rn3) Puis je porter plainte ?rnrnMerci d'avance pour votre réponse . rnrnBetty

Par **Marion2**, le **03/01/2009 à 18:58**

Bonsoir,rnIl vous suffit d'en parler avec le notaire afin qu'il vérifie auprès de sa banque si une personne autre que vous a perçu ce chèque. Si personne n'a encaissé ce chèque, demandez lui de faire opposition à ce chèque (perte) et demandez lui qu'il vous fasse directement un virement ou établisse un autre chèque à votre nom. rnrnCordialement